



## VILLE DE SAINTE-ADÈLE

### AVIS PUBLIC – ENTRÉE EN VIGUEUR

#### À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES

AVIS est donné par le soussigné que le conseil municipal lors de la séance ordinaire tenue le 16 janvier 2017, adoptait le règlement suivant :

« **Règlement 1235** décrétant un emprunt de 2 000 000\$ pour la réalisation de travaux de réfection des conduites d'aqueduc, d'égout sanitaire et pluvial sous le chemin Notre-Dame, pour la stabilisation des berges d'un cours d'eau en arrière-lot de la rue Sigouin, incluant le coût des travaux, les frais inhérents, les honoraires professionnels de surveillance, les taxes, les imprévus et pour autoriser une dépense ne devant pas excéder 2 000 000 \$».

AVIS est donné par le soussigné que le conseil municipal lors de la séance ordinaire tenue le 17 juillet 2017, adoptait le règlement suivant :

« **Règlement 1235-1** amendant le règlement 1235 décrétant un emprunt de 2 000 000\$ pour la réalisation de travaux de réfection des conduites d'aqueduc, d'égout sanitaire et pluvial sous le chemin Notre-Dame, pour la stabilisation des berges d'un cours d'eau en arrière-lot de la rue Sigouin, incluant le coût des travaux, les frais inhérents, les honoraires professionnels de surveillance, les taxes, les imprévus et pour autoriser une dépense ne devant pas excéder 2 000 000\$ ».

Le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire a approuvé le règlement 1235 ainsi que le règlement 1235-1, le 23 août 2017.

Les règlements entrent en vigueur le jour de leur publication et sont actuellement déposés au Service du greffe de l'hôtel de ville situé au 1381, boulevard de Sainte-Adèle, Sainte-Adèle, où toute personne peut en prendre connaissance pendant les heures régulières de bureau, ainsi que sur le site Internet de la Ville, à l'adresse: [www.ville.sainte-adele.qc.ca](http://www.ville.sainte-adele.qc.ca), sous l'onglet «Publications».

**FAIT À SAINTE-ADÈLE, ce 13 septembre 2017.**

Le greffier adjoint

Yan Senneville, OMA